



## AVIS D'ATTRIBUTION

Article L2122-1-1 alinéa 1

# MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UNE SURFACE NUE SUR LA COMMUNE DE QUIMPERLE (29300)

### 1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Centre Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 9, rue Nina Simone (44041), représenté par son Directeur Monsieur Laurent FEVRE dûment habilité, lui-même représenté par Monsieur Sylvain GOUTTENEGRE, Responsable du Pôle Grands Projets Développement et Valorisation Immobilière de la Direction Immobilière Territoriale Centre-Ouest de SNCF Immobilier, en vertu de la délégation de signature en date du 2 mai 2022. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau en application de la Convention de services immobiliers en date du 31 décembre 2025 conclue entre la Société nationale SNCF et la société SNCF RESEAU et ayant pris effet le 1er janvier 2026.

### 2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Centre Ouest, Property Manager ESSET : M. Romain PENAUD / Courriel : ext.romain.penaud@sncf.fr Adresse : 34, Place Viarme, 44000 NANTES.

### 3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain nu d'une superficie estimée de 107 216 m<sup>2</sup> situé hors-site, Rue de Kerbertrand à QUIMPERLE (29300), et est repris au cadastre sous les numéros.

Communes	Codes INSEE	Sections	Numéros Parcelles Cadastrales	Surfaces fiscales
QUIMPERLE	29233	BD	33	1 980 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	34	9 513 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	35	44 000 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	36	3 960 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	64	29 780 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	65	5 950 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	67	4 030 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	68	2 010 m <sup>2</sup>
QUIMPERLE	29233	BD	69	1 818 m <sup>2</sup>
MELLAC	29147	C	257	2 540 m <sup>2</sup>
MELLAC	29147	C	258	1 635 m <sup>2</sup>
Surface fiscale totale				107 216 m <sup>2</sup>

Le bien est mis à disposition pour une activité de terres agricoles à usage de culture conformément au zonage « A » et « N » du PLUi de QUIMPERLE COMMUNAUTE dont la dernière procédure a été approuvée le 3 avril 2025.

### 4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

### 5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **GAEC DE KERNAOUR** dont le siège est sis Kernaour 29300 Mellac.

Date d'effet de la convention d'occupation : **1<sup>er</sup> février 2026**

### 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **Consultation uniquement sur place**

#### **7. Information sur les recours**

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte, 35044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)